



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° 85/2022

Date de convocation : 23/09/2022

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 30

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2022 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Julien PORTIER**

Objet : Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BALMONT Nicolas

BERNARD Anne-Marie

BOURNE Hervé

BRACHET Marc

BRUNET André

CARRIER Kelly

CHAPPET Philippe

COUTIN Michel

CREPEL Yves

DALEX Jacques

DOMENGE-CHENAL Michèle

DUMONT-THIOLLIERE Christine

DUNAND-CHATELLET David

GAILLARD Claude

GONZALES Florence

JOSSERAND Stéphanie

LITTOZ Lucie

LUCIANI Michel

PAGET Marc

PETIT Monique

PONTHIEU Eric

PORTIER Jean Pierre

PORTIER Julien

PRUD'HOMME Philippe

SCHERMA Sébastien

TREMBLAY-GUETTET Jeannie

VIGNIER Georges

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

BRASSOUD Martine pouvoir à

GAILLARD Claude

FERNANDEZ Sophie

DENAMBRIDE Julie pouvoir à BERNARD
Anne-Marie

GOURDIN Margaret

MAURICE Charline pouvoir à

CREPEL Yves

MILLET-URSIN Marc

EXPOSE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs au titre de la promotion interne et selon la mise en œuvre les lignes directrices de gestion (Arrêté N°56-22).

Il est donc proposé à l'Assemblée les modifications suivantes :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et
- Création d'un poste d'attaché territorial

Monsieur le Président précise que ces modifications n'ont aucun impact sur le nombre d'agents de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs, dont un exemplaire est joint en annexe.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les modifications du tableau des effectifs joint en annexe

Résultat du vote :

Votants :	30	Abstention :	0	Exprimés :	30
Pour :	30	Contre :	0		

FAVERGES-SEYTHENEX, le - 5 OCT. 2022

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

- Ressources Humaines



Le Président,
Jacques DALEX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLO

ID : 074-247400773-20220929-DEL_20220929_85-DE

	Nombre de postes budgétés		Nombre de postes pourvus		Observations
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur	1		1		
Attaché principal hors classe					
Attaché principal					
Attaché	5		3		
TOTAL Attachés	6	-	3	-	
Rédacteur principal 1ère classe	-		-		
Rédacteur principal 2ème classe					
Rédacteur	2		2		
TOTAL Rédacteurs	2	-	2	-	
Adjoint administratif principal 1ère classe	4		4		Dont 1 tps partiel 50%
Adjoint administratif principal 2ème classe	3		3		Dont 1 tps partiel 80%
Adjoint administratif	5		3		
TOTAL Adjointes administratifs	12	-	10	-	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	20	-	15	-	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	0				
Ingénieur	1		1		
TOTAL Ingénieurs	1	-	1	-	
Technicien principal 1ère classe					
Technicien principal 2ème classe	1		1		
Technicien	2		2		
TOTAL Techniciens	3	-	3	-	
Agent de maîtrise principal	1		1		Décharge syndicale 100%
Agent de maîtrise					
TOTAL Agents de maîtrise	1	-	1	-	
Adjoint technique principal 1ère classe	3		3		
Adjoint technique principal 2ème classe	3		3		
Adjoint technique	6		6		Dont 1 tps partiel à 80%
TOTAL Adjointes techniques	12	-	12	-	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	17	-	17	-	
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Conseiller supérieur socio-éducatif	1		1		
Educateur jeunes enfants	1		1		tps partiel 80%
Assistant socio-éducatif	1		1		tps partiel 70%
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	3	-	3	-	
FILIERE SPORTIVE					
Educateur APS principal 1ère classe	1		1		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	1	-	1	-	
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des services		1	1		
TOTAL Directeur Général des services	1	-	1	-	
Directeur Général des services techniques					
TOTAL Directeur Général des services techniques	-	-	-	-	
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	1	-	1	-	
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	42	-	36	-	
EMPLOIS NON PERMANENTS					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	2		2		2 contrats de projets (durée maxi 6 ans)
Adjoint administratif	1		1		
TOTAL	3	-	3	-	
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	3	-	3	-	
TOTAL DES EFFECTIFS	45	-	39	-	